

31 mai 2018

SÉMINAIRE "L'INFORMATION JEUNESSE COMME OUTIL DES POLITIQUES LOCALES JEUNESSES"

RENCONTRE ENTRE LES ÉLUS EN CHARGE DES POLITIQUES
JEUNESSES ET LES PROFESSIONNEL. LE.S
DE L'INFORMATION JEUNESSE EN ILLE ET VILAINE

Organisé par:



Séminaire 18h - 20h30 - DDCSPP d'Ille et Vilaine

PROGRAMME

Introduction par Sabine GIRAULT,
directrice adjointe DDCSPP35 et
Fabien LE GUERNEVE, président du CRIJ

**Présentation du métier "d'Animateur-trice Informateur.trice
jeunesse"**

*projection d'une vidéo réalisée par les professionnel.le.s de
l'Information Jeunesse en Ille et Vilaine

*présentation de l'illustration graphique réalisée sur le « métier »
à l'issue du séminaire professionnel par la facilitatrice graphique
Eliza Iacoblev

**"Contexte institutionnel de l'IJ comme enjeu des
politiques jeunesse"**

Conférence de JC RICHEZ

*Sociologue-Historien – Spécialiste de l'éducation
populaire et des politiques de jeunesse*

« **Enquête de voisinage** » Échange en groupe élu.e.s/professionnel.le.s:
quelles questions/remarques cela pose...

Témoignage de Marc BOUTRUCHE, Maire de la ville de Queven, et
Ludovic EVEN, responsable jeunesse de la ville de Queven

« **Enquête de voisinage** » Échange en groupe élu.e.s/professionnel.le.s:
quelles questions/remarques cela posent...

Réactions, réponses des intervenants en plénière

Échanges informels autour d'un cocktail dinatoire

"Contexte institutionnel de l'IJ et l'IJ comme enjeux des politiques jeunesse"

Conférence de JC RICHEZ

Sociologue-Historien – Spécialiste de l'éducation populaire et des politiques de la jeunesse

Histoire de l'Information Jeunesse comme enjeu des politiques jeunesse

On s'apprête à fêter le 50ème anniversaire de l'Information Jeunesse (IJ).

L'IJ est née en 1969 avec la création du CIDJ à Paris. Cette création par l'État est en rapport avec Mai 1968 qui repositionne **la place que l'on accorde aux jeunes dans les politiques publiques, et en particulier à travers l'Information Jeunesse à l'accès aux droits et à l'information.**

Deuxième caractéristique. Cela a été d'emblée une politique engagée au niveau territorial, c'est-à-dire que l'on s'est attaché à développer l'Information Jeunesse au plus près des jeunes.

L'IJ de par l'implantation des PIJ et BIJ sur les territoires est **un des réseaux dont le maillage est le plus important en terme d'équipements en direction de la jeunesse.**

Aujourd'hui, en France, il existe environ 1300 lieux où l'on fait de l'IJ. C'est tout à fait considérable. Si je compare avec d'autres équipements, par exemple les différents réseaux cumulés des MJC, représentent 1600 structures et les Centres Sociaux environ 2000. On est donc très près. De plus, l'intérêt du réseau Information Jeunesse est qu'il est fortement fédéré, c'est extrêmement important, cela en fait un espace d'échange.

Troisième élément, sur lequel on insiste rarement, **c'est un des premiers réseaux à être professionnalisé avec du personnel formé et diplômé.** Aujourd'hui on parle bien de professionnel.le de la jeunesse, ce que j'essaie de défendre. C'est un métier, qui demande une formation, une qualification. Le premier réseau professionnel en France c'est le réseau de l'Information Jeunesse. D'emblée l'Information Jeunesse a été conçue comme devant se faire avec des professionnel-le-s. Si j'insiste sur ce point, c'est que ce n'est pas encore un acquis, qu'une politique jeunesse nécessite des personnels formés et qualifiés. Souvent dans les, dans nos collectivités, on pense pouvoir réaliser des économies, travailler avec du personnel au rabais, avec des vacataires, avec du personnel précaire et je pense qu'aujourd'hui c'est un point faible de nos politiques de jeunesse.

Les politiques jeunesse sont relativement récentes au niveau local. Avant, la prise en charge de la jeunesse était plutôt confiée par des municipalités à des associations qui les développaient en toute liberté. Cela se traduisait par des lignes budgétaires et des mises à disposition de locaux. La question de savoir s'il fallait une politique publique de jeunesse, et que l'État intervienne, a été très longtemps discutée.

Il a très longtemps été considéré que l'État, la puissance publique, ne devait pas intervenir dans le champ de la jeunesse. S'il intervenait, cela aurait été perçu comme une tentative d'embrigadement de la jeunesse. L'État a donc laissé entière liberté aux associations. Cela explique des relations parfois difficiles aujourd'hui. *Souvent on y voit de l'instrumentation par la puissance publique. C'est un vrai débat et un vrai enjeu tout à fait essentiel.*

Donc, les services jeunesse sont apparus très tard. Cela se généralise seulement vers les années 1980- 1990. Bien souvent, le premier outil était la création de PIJ en relation avec l'État. L'État s'est en effet saisi d'une politique jeunesse, vraiment avec la cinquième République, au moment du Haut Commissariat, avec Maurice Herzog, qui a ensuite été secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports (1958-1966), puis avec François Missoffe (première fois que la Jeunesse et les Sports ont un ministère de plein exercice). Avant aucun ministère ne prenait en charge la jeunesse. A deux ans près, l'Information Jeunesse naît avec la mise en place du Ministère de la Jeunesse. Donc l'Information Jeunesse pèse énormément dans la transformation des politiques publiques de jeunesse et y compris à l'échelon local, ce qui me semble extrêmement important.

Les présupposés d'une politique jeunesse

Le premier présupposé, on vient de le voir, c'est **que la jeunesse relève du politique, c'est à dire d'une intervention de la puissance publique** (l'État, la Région, le Département).

Pendant très longtemps on a considéré que ce n'était pas l'affaire de la puissance publique. Avant les politiques de jeunesse, étaient confiées à des associations, et surtout on a considéré qu'elles relevaient de la famille. L'association était finalement le prolongement de l'initiative des familles.

C'est pour cela que l'on a ce clivage entre laïcs et confessionnels. Ou alors c'était l'école et l'armée (avec le service militaire), une autre institution qui intervenait également : deux autres piliers d'une politique qu'on n'appelait pas alors « de jeunesse ».

J'insiste car ce sont des débats que vous retrouvez au niveau de certaines collectivités, certaines municipalités disent « *mais nous n'avons pas besoin de politique de jeunesse, c'est aux parents de se débrouiller* ».

Sauf que, actuellement c'est impossible du fait de la transformation de la société. Dans une ville très riche de l'ouest parisien, ils ont fait le choix de ne pas avoir de politique jeunesse, qui est confiée aux mères de familles et aux scouts. Ou alors on a tendance à dire « *c'est à l'école* ». Il y a quelque chose qui ne marche pas dans la société, c'est à l'école de s'en charger.

Ou alors on veut bien confier les jeunes aux associations, mais pour les occuper, c'est-à-dire en fait les contrôler.

Pourquoi cela vient si tard ?

La jeunesse est une invention récente au niveau des catégories sociologiques. On commence à s'en occuper seulement au début du 20ème siècle. Elle est apparue après la 1ère guerre mondiale pour une raison assez simple.

La guerre fait des millions de morts, cela veut dire que des millions d'enfants se sont retrouvés orphelins. La réponse de l'État à cette situation, idée portée par le Front Populaire, est de les considérer comme une nouvelle catégorie, un groupe social reconnu, à prendre en charge.

A l'époque, les exemples de prises en compte de cette catégorie, *l'Allemagne hitlérienne, et l'Italie mussolinienne, ou éventuellement l'Union Soviétique*, s'apparentent à un outil d'embrigadement de la jeunesse.

Le premier présupposé est que l'on reconnaisse qu'il y a des jeunes, comme groupe social, et que cela relève de la politique.

Ce qu'on entend par « jeune »? Cela fait souvent débat dans les collectivités, le jeune c'est un mineur. on est enfant jusqu'à 21 ans, et ce jusqu'à une date relativement récente, à l'échelle historique.

En France, cela renvoie à « Infant », c'est à dire celui qui n'a pas la parole, qui n'est donc pas un sujet de droits (le jeune n'a pas de droits en tant que tels).

C'est là que c'est très important par rapport à l'Information Jeunesse, car celle-ci introduit une rupture profonde. **La révolution qu'introduit l'IJ au début des années 1960** (convention des droits de l'enfant), **c'est d'encourager à reconnaître les jeunes comme sujet de droits. Le jeune est un acteur et pas seulement un objet qui n'a pas le droit à la parole.**

Deuxième élément présupposé: actuellement la période de la jeunesse s'allonge. Avant, on sortait très vite de la jeunesse. On finissait, on avait le certificat d'études et on commençait à travailler et à décohabiter.

La sortie de cette catégorie est **caractérisée par 3 critères**, retenus par les sociologues pour "*le moment où on passe sociologiquement de la jeunesse à l'adulte : l'accès au travail, la décohabitation, et la mise en couple stable*".

En France ces trois conditions arrivent autour de 27-28 ans.

D'ailleurs, si vous regardez, la plupart des dispositifs qui s'adressent aux jeunes, s'arrêtent autour des 27 ans. Avec en même temps un vrai problème. Ces jeunes, du point de vue de la Loi sont majeurs à partir de 18 ans. Cependant sur le plan des droits sociaux ils sont mineurs, car ils n'y ont droit qu'à partir de 25 ans. Ils sont donc à la fois mineurs/majeurs, alors qu'ils sont souvent dans une situation d'extrême fragilité. C'est pour cela que cela devient une question prégnante au niveau local.



L'autre aspect, c'est que **l'on devient jeune de plus en plus vite**. On a tendance au sein de la famille à remettre en cause de plus en plus tôt le cadre familial, la tutelle familiale. Par exemple, à partir de 12 ans, un jeune commence à avoir ses propres pratiques culturelles, indépendamment de ses parents. Il se constitue en sujet autonome sur le plan de ses pratiques culturelles très très vite. En conclusion, on est jeune de plus en plus tôt, et on devient adulte de plus en plus tard.

La philosophie de l'Information Jeunesse

Elle vous a été distribuée, c'est la philosophie de **la charte européenne de l'IJ**. Elle est très importante et précieuse. Chacun des mots est important. Si vous lisez le préalable, il renvoie à des notions : **l'autonomie, la responsabilité, l'engagement social des jeunes, la participation citoyenne, l'épanouissement personnel**. C'est la matrice, ce sur quoi repose l'IJ.

Premier élément, **l'accès à l'information doit favoriser la constitution du jeune comme un sujet autonome, sujet de la cité, comme un sujet majeur**.

Deuxième élément, l'IJ est **un droit pour tous les jeunes**. Cela ne s'adresse pas à l'une ou l'autre catégorie. L'IJ s'adresse à tous, sans aucune discrimination. **Autonomie et droit commun** sont les deux piliers de cette Information Jeunesse.

Et si vous lisez le préambule, cela renvoie à quelque chose d'essentiel : les données nécessaires à l'apprentissage de la vie ne cessent de devenir plus complexes, l'information a un rôle plus qu'essentiel à jouer, les informations doivent **permettre aux jeunes de maîtriser leur environnement quotidien**.

C'est très important, l'un des principes de l'IJ est d'être être **adaptée aux conditions locales et au public** - On ne fait pas la même information si l'on est en territoire rural ou urbain, suburbain ou en périphérie urbaine: Les dispositifs diffèrent pour un certain nombre selon son lieu de résidence, la mobilité n'est pas la même... -

L'IJ bénéficie d'une proximité très importante sur les territoires.

Néanmoins, il existe un paradoxe, puisque toutes les études récentes sur l'IJ (INJEP sur l'Alsace, la Bourgogne, les régions Centre et Loire, les travaux de l'observatoire en Bretagne) montrent que **les centres d'Information Jeunesse sont d'autant plus présents que la collectivité ou l'intercommunalité est riche**.

La carte du territoire est inversement proportionnelle aux besoins du territoire. Sur les territoires où les jeunes auraient le plus besoin d'espace pour accéder à l'IJ, ce sont les endroits où le maillage est absent. Il existe des zones blanches et c'est là que les besoins sont existants.

On sait aussi par une autre étude sur l'accès aux droits sociaux, sur la question du non recours aux droits : **le principal obstacle à l'accès à ces droits pour les jeunes, c'est l'absence d'information sur ses droits**, la difficulté d'accéder à la connaissance de ses droits.

Cette information repose sur la notion du respect du jeune, respect en particulier du secret professionnel, l'anonymat du jeune, et la réponse en priorité aux demandes directes exprimées par le jeune, c'est la base du métier. Les jeunes doivent être accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité.

Ensuite l'information doit être **adaptée, impartiale, exacte, complète, actualisée**. Elle porte sur tous les sujets qui intéressent les jeunes : *la vie quotidienne, l'enseignement, la formation professionnelle, la mobilité, les vacances, le sports, les loisirs (information polyvalente)*. L'accueil y est **gratuit et personnalisé**, c'est très important, et modulé selon la demande. Le dernier point, c'est un **personnel qualifié et formé qui accueille les jeunes**, élément très important pour les politiques de jeunesse et tout particulièrement pour l'Information Jeunesse.

Les bonnes pratiques en matière d'Information Jeunesse en 4 éléments à travailler

A partir des travaux, quatre points essentiels se dégagent, c'est une relecture des points faibles en général.

Premier élément/point faible en général, c'est la connaissance des publics.

On ne peut faire une bonne Information Jeunesse, que si on a une bonne connaissance des publics.

Cette connaissance des jeunes et de l'extrême diversité de leurs profils est la garantie d'une bonne Information Jeunesse, d'où l'importance des activités impulsées par le CRIJ comme les travaux de l'observatoire. Et il est important au niveau local d'affiner ces éléments. C'est seulement si on a une vraie familiarité avec les attentes, les besoins, les attentes des jeunes, que l'on peut répondre de façon efficace. Alors évidemment, selon la localisation du Point Information Jeunesse, cela est déterminant.

Deuxième élément, là qui renvoie aux élus. **C'est une politique globale, partenariale.** Il y a une très grande multiplicité d'acteurs. Pour informer les jeunes on doit travailler avec les associations, avec un certain nombre d'institutions, avec l'école, la mission locale, l'ensemble des ressources d'information qui peuvent exister sur un territoire. Cela renvoie à une politique globale de la collectivité territoriale. **Il n'y a pas de bonne politique jeunesse sans un fort investissement des élu-e-s.** Si la politique jeunesse n'est pas intégrée comme un élément organique de la politique de la collectivité, on peut avoir tous les PIJ que vous voulez, l'IJ tournera à vide s'il n'y a pas de répondant côté politique. Donc, une bonne politique jeunesse passe par une collaboration étroite entre les professionnel-le-s et les élu-e-s. Il y a une lourde responsabilité pour les professionnel-le-s mais aussi les élu-e-s qui doivent être formé-e-s par les professionnel-le-s.

Troisième élément : des professionnels formés. Cela renvoie à **la fonction de l'informateur-riche jeunesse qui est d'abord un-e pédagogue**, c'est à dire celui ou celle qui accompagne le jeune dans un parcours qui débouche sur l'accès à un certain nombre d'informations et de droits. D'ailleurs c'est très bien montré dans le film que vous avez réalisé.

C'est ce que les pédagogues appellent, le « **tiers éducatif** », c'est très important. On est éduqué par quoi, par qui ? Par sa **famille**, c'est un acteur très important, c'est le lieu de la filiation, de la généalogie. On est toujours « fils de ».

Mais on est aussi « élève de », c'est la fonction de l'**école** qui est précise, c'est-à-dire de transmettre des savoirs ordonnés.

La position de l'Information Jeunesse et de l'ensemble des acteurs jeunesse: Il s'agit de trouver quelqu'un qui n'est ni le maître, ni le père ou la mère, quelqu'un à qui on va pouvoir se confier, parce qu'il échappe à la logique de la filiation et de la transmission. C'est ainsi qu'on fait l'apprentissage, comme sujet, comme citoyen. C'est un élément absolument essentiel. **L'IJ participe des tiers lieux éducatifs, qui facilitent l'accès aux droits.**

Quatrième élément:

Le jeune doit aussi, et c'est plus compliqué à mettre en œuvre, **être pris comme sujet responsable, engagé, cela veut dire qu'il est acteur**: c'est-à-dire construire avec lui (*si je pouvais faire une critique au film ou à la configuration dans laquelle on est : normalement il devrait y avoir des jeunes*).

Je plaide toujours pour que les formations, les séminaires soient conjoints. Il est important de faire place, aussi en aval, en amont aux jeunes, de les associer comme acteurs au niveau de leur information, c'est extrêmement important.

On veut contribuer au développement du jeune comme sujet autonome, cela nécessite qu'on le prenne avec ses capacités, avec son potentiel, qu'on le reconnaisse. Il doit être considéré comme capable. C'est-à-dire que le jeune est capable. Si on le considère comme un incapable, évidemment on peut construire très peu de choses avec lui.

Si on ne le considère pas comme capable, on ne peut pas fabriquer une IJ de qualité. Cela nécessite un travail de reconnaissance. Quand les jeunes viennent, c'est d'abord pour chercher un professionnel, un contact avec un adulte, pour échanger en dehors du cadre familial qui est orienté nécessairement. Cet accueil doit pouvoir être proposé en dehors de l'école, pour lui permettre de construire son propre point de vue. Avant la documentation, avant l'accès à internet, il recherche le contact avec un adulte qui n'est pas partie prenante, qui n'est pas instrumentalisé. Il est important qu'il puisse, avec l'informateur jeunesse, avoir du recul pour faire sa propre opinion, comme acteur de sa vie.

Ce dernier élément qui apparaît très fort dans tous les entretiens avec les jeunes, qui fréquentent ou ne fréquentent pas les espaces, c'est la **question de la confiance et de l'estime de soi** et donc à la **reconnaissance du jeune comme capable**. C'est un élément extrêmement important. Si on accueille le jeune comme un nul, comme un incapable, évidemment on ne va pas avancer très vite. Confiance, estime de soi, mais aussi estime sociale. Cela renvoie à la question de l'humiliation qui est un facteur très puissant de destruction du lien social ; quand on est humilié, on en veut à tout le monde, à la société, à son voisin, à ses profs, à ses parents. C'est un élément de désocialisation auxquels les jeunes sont souvent confrontés.

En conclusion:

le carré
magique

Le « carré magique » selon JC Richez:

Le politique, le professionnel, les jeunes et la politique jeunesse

Pour la commission européenne, il n'y a une politique jeunesse que s'il y a un travail étroit entre le professionnel, le décideur politique, et la recherche (qui renvoie à la question de la connaissance des jeunes).

J'ajoute à ces trois piliers, un quatrième, sinon c'est le triangle des Bermudes : *il faut aussi que le jeune soit reconnu comme un acteur, capable et associé de façon systématique. C'est vrai que ce n'est pas dans nos traditions, on fait peu de place, en particulier à l'école, aux jeunes.*

Dans d'autres pays, il y a une plus grande liberté, et une place reconnue aux jeunes. Ces quatre critères peuvent être observés au niveau de vos politiques de jeunesse. Et quand elles fonctionnent bien, c'est que l'on a pris en compte ces quatre piliers : *il y a une décision politique (on s'engage sur quelque chose), il y a des professionnel-le-s qualifié-e-s pour mettre en œuvre cette politique, on a fait un effort pour connaître le jeune qui habite notre territoire et on les reconnaît comme capables.*

JC RICHEZ - Rennes 31 mai 2018



témoignage de Marc BOUTRUCHE, Maire de la ville de Queven

Monsieur Boutruche en profite pour remercier et féliciter son pôle jeunesse.

"Je ne crois pas que l'on ait une politique jeunesse à Quéven.

Il y a une différence entre avoir une politique jeunesse de répondant et de dirigeant. Je ne pense pas qu'on l'a subi, car on y répond en tant qu'élu, mais je crois que notre politique jeunesse n'est possible et cohérente que si nos acteurs de terrains ont la capacité de mettre en œuvre des actions. Ce sont ces actions qui définissent la politique publique, alors évidemment on corrige et accompagne, et on répond à ces demandes, mais on n'est pas arrivé en 2014 en disant *"voilà ce que l'on va faire pour la jeunesse, ..."*

Heureusement que je n'ai pas fait ça. J'ai d'abord observé, j'ai compris que de toute façon la jeunesse et l'Information Jeunesse, avait tellement de cadres d'entrée, qu'essayer de l'édicter à notre jeunesse un peu « versatile » ce serait compliqué. J'ai beaucoup regardé notre pôle jeunesse, sa façon de définir ses actions en direction des jeunes. Notre politique n'est que le résumé et la somme de tout ce qui est fait au niveau de nos professionnels par l'équipe du pôle jeunesse.

J'ai aussi l'impression que les Jeunes n'y viennent pas avec l'ambition de prendre de l'information. Ils viennent d'abord pour un cadre de vie. Ludo va vous expliquer tout à l'heure pourquoi on a constitué un pôle jeunesse avec différentes entités. Je crois qu'il faut d'abord savoir les intéresser par tout autre chose, par ce qu'ils aiment, ce qu'ils demandent et ensuite, on arrive à les informer. Je crois que Ludo a compris cela bien avant moi, il n'a pas besoin qu'on lui dise ce que l'on veut faire avec la jeunesse. Ce dont il a besoin c'est que l'on soit dynamique avec lui, qu'on ait des idées partagées avec lui. Quand il nous demande des choses bien précises, parce qu'il sent qu'il y a des besoins dans la ville, qu'on les confronte à notre perception de la ville et que cela concorde, on définit les budgets/moyens nécessaires. Ce n'est pas toujours de l'argent, c'est aussi des moyens humains et matériels ...

Par rapport à ce qu'a dit JC Richez, beaucoup de choses sont intéressantes. Parfois je suis d'accord, d'autres fois moins, mais en fait on est d'accord sur l'analyse. On prend ce que l'on ressent, je viens témoigner, j'ai noté plein de choses. J'ai l'impression que **l'IJ tourne autour de pleins de points clefs**. Je les ai énuméré et coché : **la reconnaissance du jeune, la complémentarité avec par exemple la Mission Locale, de l'information pour tous, la multiplicité des thèmes, le travail avec les associations, les collèges, et aussi évidemment les jeunes responsables et acteurs ... j'ai à 100% coché.**

Je crois que c'est pour ça que vous allez nous reconnaître comme un bon pôle jeunesse. Je passe la parole au responsable jeunesse qui va bien vous le présenter et montrer comment il est constitué et pourquoi cela marche chez nous.

Ludovic EVIN, responsable jeunesse de la ville de Queven

Ludovic Evin nous explique sa vision de la politique jeunesse sur "sa grande commune"

Le pôle jeunesse est divisé en 4 entités. Vous parliez tout à l'heure de MJC et du réseau IJ, quand le projet est arrivé on est parti de l'idée de mixer ce qu'est une MJC avec un PIJ. Nous sommes partis sur cette idée-là, prendre toutes les spécificités du territoire et de faire travailler toute l'équipe du territoire et de les faire travailler ensemble, sur une même structure. C'est-à-dire prendre un animateur du réseau IJ, avec de l'accueil de loisirs sur des missions communes. La demande des élus à cette époque : mettre en place un PIJ.

J'avais une grande crainte que le PIJ soit placé là comme une « pustule » (il s'excuse du terme et de sa représentation du projet à l'époque), et que ce soit un lieu où le public ne s'y retrouve pas du tout. **Ce qui était pertinent sur le territoire était de positionner ce lieu au cœur de la ville.** Qui plus est, au milieu de la salle de spectacles, proche du centre culturel et d'une médiathèque, l'important étant **de se rendre visible.** La jeunesse est positionnée au cœur de la ville. Les gens qui passent dans le centre, passe près du PIJ, du pôle jeunesse appelé le « baratin » et c'est plus facile de s'y arrêter.

Je rappelle quelques problématiques de départ parce que cela est très important.

Donc nous avons 4 entités, le PIJ, "le baratin", que l'on appelle la cafèt' pour éviter le mot bar, même s'il a une fonction bar (sans alcool), un espace culturel, avec une salle de répétition, un studio multimédia (vidéo musique électronique...)

Un accueil de loisirs 12/17 ans est situé dans un autre bâtiment, néanmoins les inscriptions se font au PIJ. Ceci permet aux parents et aux jeunes d'y mettre les pieds et ainsi de le découvrir et rencontrer l'animateur qui l'anime. Le baratin existait depuis 30 ans, très stigmatisé pour un certain groupe de jeunes. Il n'y avait pas de politique globale de la jeunesse. Il était géré par une association. La mairie a repris l'activité et proposé le pôle avec ces 4 entités. Le projet a repris du sens, tenant compte des réalités nouvelles de la population. Le pôle jeunesse intervient dans la médiation de rue également.

L'évolution numérique a fait sa place aussi - L'utilisation des réseaux sociaux a été développée au sein du service pour aller à la rencontre des jeunes - Nous avons déterminé/formalisé du temps de travail pour assurer une veille et une présence sur internet.

Les animateurs ont tous un compte Facebook, Instagram, et Snapchat à titre professionnel. Nous l'utilisons pour communiquer mais aussi discuter avec les jeunes en direct, "*on a pensé à toi pour ce job...passe nous voir*"..., ainsi que nous construisons du lien, et que nous avons instauré la médiation par le numérique dans notre métier. Ces personnes reviennent ensuite et justifie, ce travail de médiation dématérialisée est tout à fait pertinent. Nous sommes "Promeneurs Du Net" (dispositif de la CAF), et nous avons travaillé sur les contenus.

Mixité des publics /multiplicité des actions et des services:

Nous avons craint après la fermeture de la "Maison de Quartier" de perdre le public qui la fréquentait. Aujourd'hui notre public a entre 12 et 30 ans, les plus anciens reviennent. Chacun s'y retrouve pour utiliser les différents services du pôle jeunesse installés au Baratin. Des personnes âgées s'arrêtent boire un verre, des parents s'occupent d'une association, créent autour du jeu de société, ainsi jeunes et adultes viennent jouer ensemble le vendredi soir....

C'est un lieu où l'on peut venir de façon informelle à tout moment d'ouverture du lieu, quel que soit son âge et son envie, ou besoin du moment. Cette mixité de services et d'actions est un des atouts pour la visibilité du lieu, de ce que l'on y fait ou dispense.

Diffusion d'une vidéo qui présente ce que l'on trouve dans le bâtiment et comment on y accède quel que soit ce que l'on vient y chercher

Reprise de parole de M. Boutruche pour conclure ce témoignage :

Quand on a un espace jeunesse qui fédère autant que cela, il est certain qu'à chaque fois que l'on a des idées*, les élus, les associations, ou autres acteurs économiques de la ville..., on implique très souvent ce pôle jeunesse. Cela nécessite une organisation chez lui. On place le pôle jeunesse au cœur de nos politiques publiques et cela fait de lui un acteur à part entière de ces politiques.

**« Par exemple lorsque se présente l'opportunité de proposer la visite d'une entreprise Québécoise, organisation des petits café de l'emploi...» l'idée est d'intéresser et de susciter des curiosités chez nos jeunes.*



"Enquête de voisinage" les questions que cela pose, les remarques que cela soulève suite aux discussions qui s'engagent en petits groupes mixtes

*- élus/techniciens - dans le prolongement de la conférence.
Les questions sont ensuite posées à nos invités...*



A quand la compétence jeunesse rendue obligatoire ?

*

Comment à partir des actions existantes construire une politique jeunesse et la porter politiquement?

*

Comment convaincre les élus de l'importance, de l'intérêt d'ouvrir un PIJ sur mon territoire ?

*

Comment créer le lien avec l'élu et définir ensemble la politique jeunesse ?

Marc Boutruche: Soyez vigilants, il y a déjà beaucoup de politiques obligatoires, il y en a à foison surtout pour les intercommunalités. Attention à ce que l'on demande aux élus, il y a de plus en plus de compétences obligatoires. Attention à ce que vous demandez à nos chers élus de là-haut.

On a de moins en moins de proximité avec les personnes dans notre société, aussi, une seule chose est importante, c'est que toutes les politiques publiques ont un seul sens : « qui » les mène sur le terrain. Avant de demander à des élus de mener des politiques, assurez-vous déjà que vous même vous êtes équipés pour être capable de les porter. Définissez-les clairement, c'est facile après de convaincre les élus, il sont juste là pour les mettre en musique. Si on n'a pas les gens de terrains, des professionnel.le.s sur le terrain, vous pouvez tout rendre obligatoire ça ne marchera jamais.

Nous, à Quéven, on n'a pas de politique publique, on n'a que des professionnel.le.s jeunesse qui ont envie de s'impliquer pour la jeunesse, ... On a des élus qui parfois sont très réceptifs à tout ça et les organisent

« Ne demandez pas trop de choses obligatoires, Rendez les obligatoires par l'action et de fait, ce sera sans doute plus profitable. »

JC Richez, est tout à fait d'accord. On construit une politique de Jeunesse en partant de l'existant, d'une dynamique qui existe ou pas sur le territoire. S'il y a une bonne politique de jeunesse à Quéven, c'est qu'il y a un espace de reconnaissance des pratiques de jeunes qui sont valorisées, et c'est visible et ça c'est extrêmement important ... A partir du moment où une dynamique est enclenchée, un élu peut difficilement aller contre, il est obligé de suivre, d'alimenter, et éventuellement de réfléchir à partir de cette pratique.

La politique jeunesse s'impose à la collectivité, après c'est juste une question d'alchimie, entre un élu et un professionnel. C'est ce que j'appelle la décision politique, c'est une co décision.

Ce n'est pas la peine de construire des grands plans sur la comète, il s'agit de définir des leviers atteignables, il faut partir du réel, de l'existant, le faire avancer et le faire reconnaître.

Pour Quéven, il y a une approche globale. La politique de jeunesse n'est pas uniquement pour les jeunes, mais aussi pour l'ensemble de la population. Si on arrive à créer cette dynamique c'est beaucoup plus facile.

Après c'est très compliqué d'avancer dans un cadre hostile, certains élus ne s'intéressent pas du tout aux questions de la jeunesse, pour une simple raison, les jeunes ne votent pas.

M. Boutruche parle de l'investissement sur le pôle jeunesse. Il se laisse convaincre lorsqu'il entend parler de ce qui se passe sur le terrain. Il y a eu un investissement sur le site au départ. Mais il faut regarder le fonctionnement c'est très différent. Ce qui compte pour un élu, maire, c'est que sa ville soit connue, reconnue par ses actions, ses services en direction des familles, pour son attractivité. Si cela ne permet pas de se retrouver financièrement, de façon indirecte, si les familles s'installent sur la ville on s'y retrouve. Il faut donner conscience aux élus qu'une collectivité n'est pas à 500€ près. C'est une question de priorité publique. Lorsque l'on investit dans les routes, c'est visible, on marque son temps! Toutefois on peut largement faire des économies sur des bouts de trottoirs pour appuyer le fonctionnement d'une structure. Après, sur les postes c'est plus compliqué. Mais avec les transitions numériques, les services dématérialisés, les villes se réorganiseront et pourront faire au moins le choix de trouver le financement d'un ½ poste pour le bien de la collectivité.

M Boutruche conclue ainsi :

« *J'y crois et c'est encore possible de convaincre les élus dans ce sens-là* »

L Evin nous précise que les aides de la CAF pour les accueils de loisirs et les ventes du bar sans alcool permettent d'auto financer les actions.

JC Richez rappelle que les services que vous animez, administrez, ne sont pas vos services. Ils ne sont pas la propriété du professionnel ou du fonctionnaire. **C'est un bien commun pour l'ensemble de la ville.** Il est important d'être dans cette logique pour défendre un service, une action. Il ne faut pas investir à minima, avec du matériel déclassé, des lieux reculés... Doter un service jeunesse de matériel adapté, performant c'est donner un signe fort pour montrer que le jeune est capable. De la même façon pour le lieu. **JC Richez** invite les professionnels à cartographier la place que l'on donne aux jeunes dans la ville... Est-ce qu'on leur fait réellement de la place dans la ville ou les retrouve-t-on "*dans les cages d'escaliers ?*"

Il prend pour exemple une ville qui a construit un des plus beaux parcs de skate entre le cimetière, la Seine et une voie rapide, 3 jeunes le fréquentent! Une autre ville a au contraire placé ce même type d'équipement en face de la gare, tout près d'un lieu historique, il bénéficie d'un meilleur usage pour un plus grand nombre.

La place que l'on donne aux jeunes dans la ville est un marqueur de régulation et c'est la même chose pour une SIJ. On les reconnaît ainsi comme étant des habitants de la ville.

Pour finir sur cette question, **L Evin** estime que « cela demande aux élus d'être courageux. Certains citoyens n'aiment pas voir les jeunes -trainer - dans le centre-ville. »



Le budget





Le profil des animateurs/quel recrutement ?/L'évolution professionnelle

L Evin, témoigne de l'accompagnement d'un jeune qu'il a formé sur le terrain à la médiation. Par la suite il a validé un diplôme pour devenir directeur d'accueil de loisirs à Quéven. Le travail de terrain / hors les murs est nécessaire.

JC Richez : On n'est pas toujours dans une configuration idéale quand on arrive sur un territoire. On fait des choix et on montre ce qui est possible. On s'appuie sur l'existant, on convainc par le travail sur le terrain. Parfois c'est l'effet d'aubaine, par exemple le dispositif "emplois jeunes": *il a permis de recruter de jeunes professionnels vraiment mobilisés, que l'on a formé, qualifié et ainsi, nous avons pu montrer ce que l'on pouvait faire.*

"Si le travail sur le terrain est convainquant on trouve toujours des financements"

L Evin témoigne:

Par exemple, les actions dans le domaine de la « santé » sont menées au collège. Nous avons fait le constat que lorsqu'elles étaient organisées au PIJ ce n'était pas convaincant, peu de jeunes se déplaçaient.

Au-delà d'impacter un plus grand nombre de jeunes au collège, cela influence une démarche plus partagée avec l'établissement scolaire et d'autres partenaires et du même coup nous partageons les frais.

Sur ce thème il apparaît plus pertinent d'aller au sein du collège et/ou lycée/centre de formation.

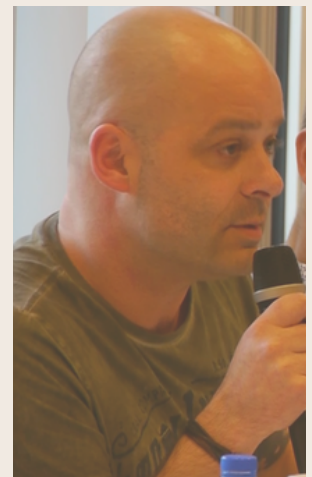
Dans le cadre du concours vidéo 'T'as la tchache', 1 clip a été réalisé sur le harcèlement. Si ce n'était pas un chef d'œuvre cinématographique, l'élaboration de la vidéo avec les collégiens a favorisé les échanges/débats sur le thème. Sa réutilisation pour débattre sur le sujet par d'autres jeunes montre l'efficacité de l'action.

"Il faut sortir des murs." Nous avons d'autres exemples comme aller dans grands magasins pour communiquer, faire un forum emploi/formation dans le hall de l'aéroport...

« Le profil de l'animateur, au-delà d'une formation qualifiante, c'est d'avoir envie d'aller vers les jeunes. »



L'Information Jeunesse « hors les murs »



Liens Vidéos

Réalisation:
Marianna Didiergeorges

"L'INFORMATION
JEUNESSE"
VIDÉO RÉALISÉE PAR
LES
PROFESSIONNEL.LES

<https://youtu.be/qlwZR8s5l4k>

Intervention de **Jean Claude Richez**
Séminaire des élus du 31 mai 2018
<https://youtu.be/xpxDXYB8GTM>

Intervention de **Marc Boutruche et Ludovic Evin**
Séminaire des élus 31 mai 2018
https://youtu.be/u9H_yN2vJUY

Autres prises de paroles de

Fabien le Guernevé, président CRIJ Bretagne
<https://youtu.be/OLo0AmH4e-0>

Luc Gallard, président de la Communauté de
communes de la Roche aux fées
<https://youtu.be/JQ59w2YgYc4>

Lydia Busignies, PIJ Porte de Loire, Bain de Bretagne
Lien : <https://youtu.be/hJS31pkeGWE>

Marc Boutruche, maire de Quéven
<https://youtu.be/3ea7w850AL0>

